



2017-03-033-DAP

nomenclature: 8.8



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2017

OBJET : EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SITE NATURA 2000 « ZONE HUMIDE DU MÉTRO »

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
M. SALLABERRY	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

ABSENT EXCUSÉ :

M. CLAVERIE

ABSENTS:

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



2017-03-033-DAP - EXTENSION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 DE LA ZONE HUMIDE DU METRO – FR 7200725

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du document d'objectif Natura 2000 de la zone humide du Métro, une révision du périmètre est proposée pour les raisons suivantes :

- Il existe un chevauchement des périmètres avec le site Natura 2000 voisin : Dunes Modernes du Littoral Landais.
- Les limites du site découpent certaines zones humides fonctionnelles, sans cohérence ni justification écologique ou physique.
- Le périmètre englobe des zones urbanisées, existantes avant la désignation du site Natura 2000 en Site d'Intérêt Communautaire (S.I.C).

Le périmètre avant modification était de 159 ha, et serait aujourd'hui de 189 ha, soit une augmentation de 18 %.

Conformément au Code de l'Environnement, article R414-3, toute modification du périmètre doit être soumise à la consultation des organes délibérant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés. Le conseil municipal est ainsi invité à émettre son avis sur l'évolution du périmètre du site Natura 2000 «Zone humide du Métro » comme indiqué sur la cartographie annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette révision.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de l'environnement et son article R414-3,

Considérant la proposition de révision de périmètre et sa cartographie annexée,

DELIBERE

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur l'évolution du périmètre du site Natura 2000 FR7200725 « Zone Humide du Métro ».

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 23 mars 2017

Le Maire

